



La Lettre d'Alertes

Mars 2016
n° 42

ÉDITORIAL

Notre association poursuit les réflexions de ses 4 commissions : Familles, Santé, Intergénération, Alternatives au logement.

Alertes s'engage aux côtés de la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour proposer un « accompagnement personnalisé à l'adaptation de l'habitat des personnes vieillissantes afin de vivre le plus longtemps possible à leur domicile ».

Nous sommes toujours dans l'attente de notre participation à l'élaboration du Schéma Autonomie 2016 - 2020 piloté par le Conseil Départemental. Les premières pistes de travail d'Alertes ont été adressées au Département en juin 2015.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) est mise en œuvre au fur et à mesure de la parution des décrets d'application. Comme indiqué dans notre courrier à Mme Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, nous restons vigilants et nous soulignons que toutes les tranches d'âges de la société doivent faire l'objet de la même attention, malgré les difficultés que traverse notre pays.

Jacqueline CHAPUIS,
Présidente d'Alertes

COURRIER À MME LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ



Madame Marisol TOURAINE
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Eybens, le 22 février 2016

Madame la Ministre,

Les membres du Bureau d'Alertes, association qui s'est donnée comme objectif la qualité de vie des Personnes Agées à domicile comme en établissement, tiennent à vous faire part de leur surprise et de leur mécontentement en apprenant l'amendement* du gouvernement visant à créer un fonds de soutien exceptionnel pour le financement du RSA prélevé sur les réserves de la CNSA.

Les crédits destinés ainsi aux structures et aux professionnels pour assurer le fonctionnement des Etablissements et services pour accompagner la perte d'autonomie des Personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sont donc détournés, comme ce fut hélas le cas déjà par le passé !

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement vient d'être enfin votée, tous les décrets ne sont pas encore publiés et force est de constater que la place, le rôle et l'importance en nombre dans notre société des personnes âgées passent de nouveau après les domaines de la sécurité, de l'écologie, de l'emploi.

Nous considérons déjà que les sommes allouées prélevées sur les cotisations des retraités étaient déjà bien insuffisantes, et nous constatons qu'elles se retrouvent de nouveau très largement réduites ! Comment sera donc assurée l'application de la loi dans ces conditions ?

Par ailleurs, où en est le projet repris par Madame Rossignol sur la création d'un 5^{ème} risque ?

Nous aurions souhaité de votre part un soutien plus affirmé pour la cause des aînés.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Jacqueline CHAPUIS, Présidente

*Source La Gazette Santé Social du 05.01.2016

Copies à :

Madame Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'autonomie

Madame Guinchard, Présidente du Conseil de la CNSA

Madame Bonnefoy, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Isère

Parlementaires de l'Isère

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente d'ALERTES, La Grange du Château, 8 rue du Château 38320 EYBENS

Tél 04 76 24 08 63 Secrétariat 9h-12h

Site web : www.alertes38.org - Courriel : contact@alertes38.org

LES ACTIVITES DES COMMISSIONS

La commission « Intergénération/cafés des âges »

L'intergénération, un défi à faire vivre

Deux cafés des âges auront lieu dans les prochaines semaines. L'un à Corenc en lien avec le CCAS et la bibliothèque sur le thème des « Grands parents, à quoi ça sert ? » et l'autre à Roussillon, le troisième dans cette commune, dans un lycée avec la complicité d'un professeur de philo et de sa classe de terminale sur le thème du « Temps ». Ces deux thèmes illustrent la thématique de l'intergénération qui nous mobilise.

Aujourd'hui comme le souligne des publications récentes, les paramètres nous indiquent que la famille a évolué et donc que les grands parents ont aussi évolué. La transmission en temps numérique bouscule et quelquefois inverse les rôles. Éducateurs en second les Grands parents qui sont des « amuseurs » en premier, (manèges, cinéma, bandes dessinées, piscine etc.) sont les porteurs d'une culture et d'une histoire familiale. S'ils assurent le lien intergénérationnel et gardent le lien de l'histoire, ils assurent la filiation dans un contexte où il est plusieurs façons de faire famille.

Les dix ans des cafés des âges nous ont appris, entres autres, qu'il reste des capacités à faire vivre et évoluer durant tout notre temps de la vieillesse, au moment où notre corps évolue jusqu'à la fin où la vie nous échappe.

La commission « Familles »

La commission familles attendait le vote définitif par le parlement de la Loi sur la fin de vie pour publier la plaquette réalisée après une année de réflexion menée sur ce thème : la loi a été enfin votée en janvier et la plaquette a été adressée à chaque adhérent, aux services du Conseil Départemental, aux EHPAD, aux CCAS partenaires ainsi qu'aux élus du département.

Comme annoncé lors de la dernière Lettre, les membres de la commission ont choisi d'aborder la notion d'aide : ce dont on a besoin quand les effets du vieillissement se font sentir, quand la perte d'autonomie s'installe... Nous avons défini les grands chapitres sur lesquels nous allons réfléchir : les aides matérielles (financières, techniques), les aides humaines (aidants familiaux, aidants professionnels, les nouveaux métiers de l'accompagnement), nos ressources personnelles (engagement bénévole, lien social, créativité...).

Comme d'habitude nous accueillerons au cours de nos rencontres qui sont ouvertes à tous, des personnes qualifiées qui nous aideront à approfondir ces thèmes.

La commission « Alternative au logement »

« Si les foyers logements (qui dorénavant sont des « résidences autonomie » : ça fait envie !!) n'existaient pas, il faudrait les inventer ». Alertes l'a déjà proclamé dans le passé. Et les résidences services, que d'aucuns appellent « résidences séniors », alors ?

La commission alternative soutient l'idée qu'il faut diversifier l'offre d'habitat pour les personnes qui avancent en âge, pour que chacun ait le choix de vivre et mourir où bon lui semble.

La résidence service peut être une des réponses possibles dans l'éventail de ce que l'on dénomme les « habitats intermédiaires » à côté des foyers logements, des petites unités de vie, des immeubles intergénérationnels, des appartements regroupés à services partagés, des habitats participatifs.

Longtemps, et à juste titre, ces résidences ont été considérées comme une forme d'habitat réservée à une élite privilégiée ; en effet leur coût n'est pas accessible à toutes les bourses.

La nouvelle Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement de la population (ASV) dans son Article 15 précise les conditions de fonctionnement et de tarification grâce à la mise en œuvre de conventions.

Les bailleurs publics, les mouvements mutualistes, les organismes à but non lucratif doivent pouvoir s'approprier ce concept. Il faut inventer des résidences services à taille humaine, accessibles (physiquement et financièrement), adaptées, mutualisant des services, à proximité des commerces et des transports en commun au cœur des quartiers.

AGENDA DE MARS

- 2 mars** : Commission intergénération à 17h
 - 3 mars** : Rencontre autour du dernier livre de Jean Giard
 - 5 mars** : Café des âges EHPAD La Providence à Corenc 14h30
 - 7 mars** : Conseil d'Administration
 - 8 mars** : Commission Alternatives au logement (GR N°2) à 15h
 - 17 mars** : Commission familles à 14h30
- Les commissions se réunissent à la Grange.**

Notez dès à présent la date de notre prochaine AG : Le jeudi 26 mai 2016 à 17h dans nos locaux

Bulletin d'adhésion 2016 (du 1er janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....

Fonction.....

Tél..... E-mail.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

10 euro (adhésion individuelle)

30 euro (adhésion de mon association)

75 euro (adhésion de soutien)

Fait le :

Signature :

Alertes

La Grange du Château 8, rue du Château
38320 Eybens
tél 04 76 24 08 63

Notre site internet
www.alertes38.org

Notre courriel
contact@alertes38.org



web

Partenaire

